La pompe à incendie

Nous notions ceci en 1995 :

Une partie importante du corps des maisons était en bois dont beaucoup « s'appondaient » les unes aux autres pour créer ces voisinages qui constituaient l'essentiel de nos agglomérations. La place étant précieuse, on n'allait pas disséminer les fermes sur les bonnes terres. Il fallait se nourrir avant tout.

Grave inconvénient à ce système, le feu prenait à un bout, si le vent du jour courait dans le mauvais sens, le voisinage entier disparaissait dans les flammes

Un lecteur de « La Vallée de Joux à la Belle Epoque » disait : « On n'y parle que d'incendies ! » Remarque judicieuse pour un fait réel. La liste de tous les incendies de la Vallée serait longue comme un jour sans pain et montrerait à l'envi quelles étaient les conséquences de ce redoutable fléau.

On n'en était guère plus prudent, charriant des braises dans des bidons en bois d'une maison à l'autre, rentrant dans les granges avec des falots ou des lanternes allumés, et plus tard y bourrant une bonne pipe sur le seuil pour contempler l'orage.

Les cheminées de bois restaient dangereuses bien que le ramonage fut pratiqué avec sérieux dès au moins le début du XVIIIe siècle et qu'elles fussent contrôlées une fois l'an par les préposés.

Mais pouvait-on surveiller toutes les folies que faisaient nos gens avec le feu ? Et aussi pouvait-on deviner quel pyromane allait bientôt perpétrer un acte criminel ?

Rajoutons ceci :

Il y avait alors une compagnie de pompiers dans chaque village. La Vallée pouvait donc comprendre une bonne dizaine de ces organisations. Chacune procédait aux exercices traditionnels auxquels étaient astreints les hommes de 16 à 50 ans !

La discipline était en fonction même des capacités du commandant. Celui-ci avait sous ses ordres des subordonnés, chefs de section et autres lieutenants, un pour la pompe, un pour l'échelle, un pour le chariot dérouleur, etc… Sans oublier le fourrier qui se chargeait de la paperasse, mais surtout de recenser les hommes présents et de leur offrir la solde, bien modeste il faut le dire, que les pompiers recevaient de temps à autre.

Dresser l'échelle dans une cour de collège était un exercice privilégié auquel assistaient d'ordinaire nombre des gamins du village. Fallait voir cette échelle, assurée par ses grands arcs-boutants, se dresser dans le ciel et être prolongée bientôt par ses divers éléments supplémentaires. On arrivait facilement au toit. L'engin était d'un poids considérable et son maniement devait être parfaitement ordonné sous risque d'accident. Ceux qui y grimpaient ensuite jusqu'au faîte,

étaient en général les charpentiers ou ferblantiers-appareilleurs du coin qui ne craignaient pas le vertige. D'aucuns de la population ordinaire naturellement s'y essayaient aussi, mais en général ils s'arrêtaient à mi-hauteur en poussant un pitoyable :

- J'ai le vertige, j'peux pas aller plus haut.

Alors les peu crânes personnages redescendaient pour retrouver, et avec quelle satisfaction, le plancher des vaches !

Ces pompes, il put y en avoir de nombreux modèles, étaient toujours fabriquées à l'extérieur de la Vallée, par des mécaniciens patentés et géniaux.

On trouvera plus bas le récit de la prise en charge de l'une de ces pompes. Toute une aventure.

En fait les incendies, les pompes à feu, les compagnies de pompiers, tout cela mériterait allègrement un ouvrage des plus documentés. A cet égard la FAVJ contribuerait pour une large part, puisque relatant toujours les sinistres au fur et à mesure qu'ils détruisaient nos vieux villages. Il n'était pas une année où plusieurs articles du genre ne paraissaient pas dans notre journal local. Parfois l'incendie, s'il était mineur ou jugé par le chroniqueur de peu d'importance, était décrit en quelques lignes. Mais en d'autres circonstances la narration prenait plusieurs colonnes. Car s'il fut des incendies modestes, il y eut ces grands qui demeurent célèbres, comme celui du Lieu en 1858, celui du Bas-des-Bioux en 1872, des Charbonnières en 1900, des Piguet-Dessus en 1948, de l'Abbaye en 1966, etc… Avec plus anciennement des incendies tout aussi importants tant à l'Abbaye qu'au Pont ou ailleurs encore, tous n'étant même pas signalés par les chroniques.

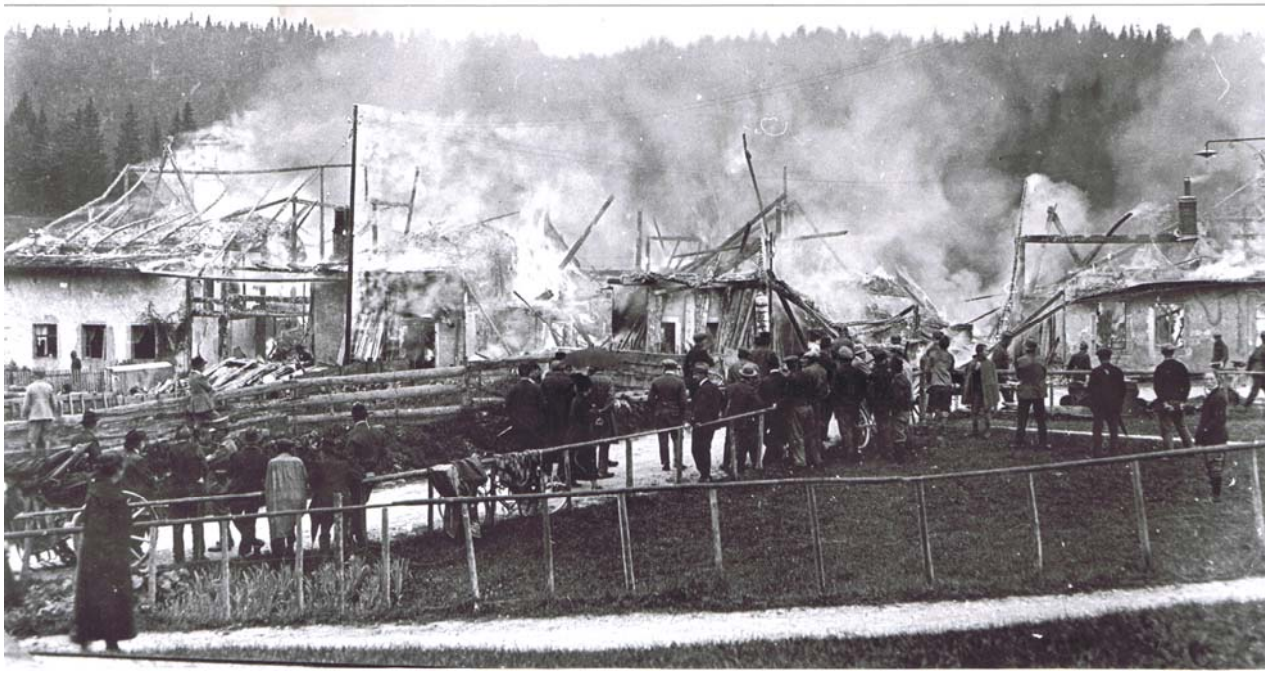

Incendie à la Combe du Moussillon en 1939.

L'AVENTURE D'UNE POMPE A FEU - 1823-1824 -

A Monsieur Ulrich Schenk artiste mécanicien à Berne

Du Lieu ce 16e 7bre 1823
(ACL D1)

Monsieur!

En réponse à l'honneur de vôtre Lettre en date du 4e 7bre courant, j'ai celui de vous dire, que la Municipalité de cette commune prenant en considération les raisons que vous lui avés alléguées dans une précédente lettre, vous donne la commission de fabriquer pour son compte, une bonne pompe à feu, côtée sur vôtre devis au prix de septante cinq Louis; Ladite pompe devra comme vous le dites étre rendùe à vos fraix, à Avanches au plus tard dans le courant d'avril prochain; jettera l'Eau à Cent pieds de distance, et donnera deux pots d'Eau par coup, de plus elle sera accompagnée de tous les accessoires en tuyaux de peau et de fil que vous jugerés nécessaires pour son service et notamment de Dix-huit pieds de tuyaux aspirans.

.... s'il désireroit que l'Intéret qu'elle devra vouspayer pendant trois ans pour Vingt Louis, put étre au 4 pour % si pous pouvés faire ce rabais, elle en sera reconnoissante. Elle ne doute pas du reste que d'après la connoissance qu'elle a acquise de vos talents distingués, et de votre probité, vous ne fassiés tous vos Efforts, pour mériter l'approbation du public, qui vous a donnés une confiance qu'il croit méritée. Vous voudrés bien s'il vous plait donner un avis pour l'Epoque précise où la dite pompe pourra étre reçue à Avenches, et ensuite éxaminée dans tous ses détails par des Experts entendûs dans ce genre d'observation.

Veuillés aussi ajoutér par écrit toutes les instructions que vous jugerés convenables pour le maniement et la conservation de cette pompe à feu.

Agrées Monsieur l'assurance de mon entier dévouement, et ma parfaite considération.

Signé à l'original. ... J: Jaques Pastr.

Nous soussignés syndic & secretaire municipal de cette commune agissant au nom de la Municipalité, avons prié Monsieur notre Pasteur d'écrire la présente Lettre, Et nous déclarons que ce qu'elle contient est conforme à la délibération qui a été prise pour l'Etablissement d'une pompe à feu, nous désirons en outre, que la visitte de cette pompe soit faite à Yverdon ainsi que vous l'avés énoncé, et nous vous prions de l'accompagner jusques à cette ville, où des délégués de notre Municipalité iront la recevoir.

Sont signés. Pre M. Meylan Syndic L.Bonnard sre. /.

* * *

Du 25e Avril 1824 (ACL A 10)

(Lettre pour recevoir une pompe à feu).

La Municipalité assemblée, sous la présidence de Monsieur Pierre Samuel Cart premier Municipal.

Teneur d'une Lettre dont lecture a été faite.

Berne, le 18e avril 1824.

Monsieur Jaques Pasteur au Lieu.

Conduisant le 28me courant, une pompe à Servion, j'en profite de cette circonstance pour vous amener celle destinée pour votre Commune, En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire ordonner que les chevaux pour l'a conduire soyent rendûs le 28e à midy à Avenches.

J'ai l'honneur d'être avec une considération très distinguée.

Signé. p.r Ulric Schenk cadet.

Sur quoi la Municipalité, considérant l'importance de l'objet, a délibéré, que deux députés étoient absolument utiles pour se rendre à Avanches, afin de recevoir la pompe à feu dont il est question, et la faire dès là conduire à Yverdon, pour d'après les Correspondances y être examinée, et faire tout le nécessaire, et ce que la prudence éxigera dans cette occurence.

De plus la Municipalité délibère, que puisque les chemins sont encore obstrués depuis Vauillon ici, cette pompe à feu restera audit Yverdon, jusqu'à ce que les dits chemins soyent ouverts, et qu'on puisse l'envoyer chercher, pour arriver ici en droiture.

D'après ce que devant la Municipalité délègue Messieurs Philippe Piguet, et Abram Samuel Meylan municipaux, & Mr. le Boursier Bonard, pour qu'entre les trois ils s'entendent, afin que deux d'entr'eux s'acheminent demain du côté d'Avanches.

Rapport des délégués qui sont allés à Avenches recevoir une pompe à feu (ACL A 10).

Du 1er May 1824.

La Municipalité assemblée sous la présidence de Monsieur le Syndic Meylan.

Teneur d'un raport fait à la Municipalité, par Messieurs les députés Philippe Piguet et Ferdinand Bonard Municipaux, rélatif à leur voyage à Avanches, pour recevoir une pompe à feu.

Les Sieurs Philippe Piguet municipal et Ferdinand Bonard Boursier font raport à la Municipalité de la Commune du Lieu, qu'ensuite de ce qui s'est passé devant elle le 25e avril 1824. Ils sont partis les deux le lendemain matin, étant allés coucher à Yverdon, que le mardy ils sont arrivés à Avanches, et le mécredy à deux heures après midy, le Sieur Ulrich Schenk de Berne est arrivé audit Avanches avec la pompe à feu destinée pour ladite Commune.

Que le même jour mécredy, nous eumes assés de peine à trouver des chevaux pour conduire cette pompe à Yverdon, & après marchandement Monsieur Blanchoux aubergiste à la Couronne nous promis les deux siens avec son domestique, et s'engagea d'arriver audit Yverdon pour le lendemain Jeudy, à sept heures du matin.

Ladite pompe arriva effectivement à neuf heures, le Sieur Schenk l'ayant accompagnée, nous avions à nôtre arrivée le premier jour à Yverdon, fait demander le Sieur Charles Reymond Instituteur aux Thuileries de Grandson, pour pendant notre voyage à Avanches le prier de parler à quelqu'un d'entendû dans la partie, pour éxaminer cette pompe à son arrivée à Yverdon, et

accélerer ainsi notre retour, mais il n'avoit pû trouver personne qui voulut s'en mêler.

Ce fut à nôtre retour à Yverdon que nous aprimes que rien n'étoit préparé, sous sollicitames Messieurs Traschel Mécaniciens de nous être utiles, nous eumes d'abord un refus, ensuite pressant davantage, ils nous dirent qu'ils l'éxamineroient.

Cette pompe fut essayée assés longtems, ensuite démontée dans toutes ses parties, Messieurs Traschel l'éxaminèrent avec soins, et nous eumes une Entrevûe particulière avec eux.

Cette entrevûe nous fut d'abord pénible, parce qu'ils trouvoient quelques défauts, mais leur ayant demandé si ces défauts pouvoient l'a faire refuser, Ils répondirent que non; De sorte qu'il fallut l'accepter, on l'a fit remonter et mettre en Etat en la nettoyant on reconnut les articles qui devoient faire partie, & Monsieur le Ministre David Moyse Rochat eut la complaisance de fournir un Emplacement sous clef, où tout fut remisé.

Ensuite il falloit payer le maître, Le Boursier Bonard emprunta à Yverdon les Cinquante cinq Louis du premier payement, il s'agit de lui faire un titre pour les vingt Louis restans, & sa garantie pour la Solidité de la pièce, nous allames vers une couple de Notaires pour la stipulation, mais ils refusèrent, vû que nous n'avions point de procure sur Timbre &tc.

Nous nous rendîmes à l'Etude de Monsieur le Greffier Correvon, qui pourtant stipula le convenant, car il n'y avoit rien précédemment que des Lettres encore vagues;

Nous livrames à Mr. Schenk les Cinquante Cinq Louis, nous lui fimes une obligation pour les vingt Louïs restans Solidairement entre nous deux, nous avions fait mettre l'Intéret au 4. pr. %. mais il ne voulut nullement en entendre parler, il éxigeoit le Cinq, et après bien des raisons et des pourparlers, il fut stipulé au quatre Et demi, pour trois ans de terme, le premier intéret écherra donc le 29e avril 1825.

L'obligation porte quitance pour les 55 Louis, elle porte de plus dans ses détails la garantie du Sieur Schenk pour trois ans, que cette pompe à feu est solide et bonne, munie de toutes ses piéces, il promet de faire toutes les fournitures qui pourroient étre nécessaires dans le détail, toutes (sous) peines de droit & cas d'availles reservés.

Ce n'est pas tout, il se présenta un autre inconvénient, le Sieur Schenk exigeoit que l'on paya son transport dés Avanches à Yverdon, vû que la pompe avoit été reçûe comme elle devoit l'étre au premier endroit, il vouloit que l'on payasse sa dépense, et celle pour retourner à Avanches, & de plus environ six francs qu'il avoit payé aux ouvriers pour la faire jouër à Yverdon &tc. Nous nous y refusames avec force, on se chamailla longtems, nous observames que nous n'en avions point d'ordre, les Spectateurss nous condamnaient, et le Sieur Schenk en resta qu'il écriroit pour faire ses réclamations, qu'on lui répondroit, & nous nous déchargeames ainsi; Seulement fut-il convenû que l'on payeroit Mr. Correvon.

Quelques autres petits détails se sont passés, trop longs à détailler. Nous avons fait ce qui étoit en nos foibles pouvoirs pour le bien de la Commune, mais nous avons été peinés en voyant que les Lettres Servant de convenant auroient dû étre mieux

précisées & terminées, par un écrit en forme; Nous avons crû y supléer par l'obligation & convenant notarial du 29e Courant.

Maintenant nous demandons à la Municipalité Si elle agrée nos démarches, & si la Commune s'en charge à nôtre décharge, ce qui nous espérons d'aprés notre raport détaillé lui sera facile. Du reste nous avons tout fait pour le bien, nôtre conscience nous en est un sûr garant. Lieu le 1er May 1824.

Surtout ce que devant, la Municipalité adhère la gestion de ses députés, et se charge au nom de la Commune de tous les engagements qu'ils ont contracté à ce sujet ./.

Nouvel emplacement pour loger la pompe à feu

24 IV 1825 (ACL A 10).

L'Emplacement que la Municipalité avoit désigné pour la pompe à feu, par son délibéré du 17e Juin 1824, ne lui a pas parû dans le moment actuel assés large pour sa construction. Elle a demandé le Sieur françois Reymond du Lieu, qui a parû, auquel il a été Exposé, s'il ne seroit pas dans l'Intention de vendre de son terrein, qui joint l'emplacement de l'ancien tirage de cette commune, le dit Reymond n'a voulû adhérer aux propositions que la Municipalité lui a faites, et s'est refusé à vendre du terrein pour aiser la Commune dans cette entreprise.

Dans cet Etat de choses, La Municipalité a délibéré de nouveau, et provisoirement, de construire de bâtiment à côté de la tour de l'Eglise de dite Commune, du côté d'occident s'il est possible de l'y constuire, Elle en fera opérer l'Examen par une personne de l'art, afin de prendre une détermination définitive.

Tout cela concernant la commune du Lieu. Dans : «Supplément no 1 à l'histoire de la Communauté du Lieu », 1995.

Incendie du Haut-du-Sentier du 1er avril 1926-

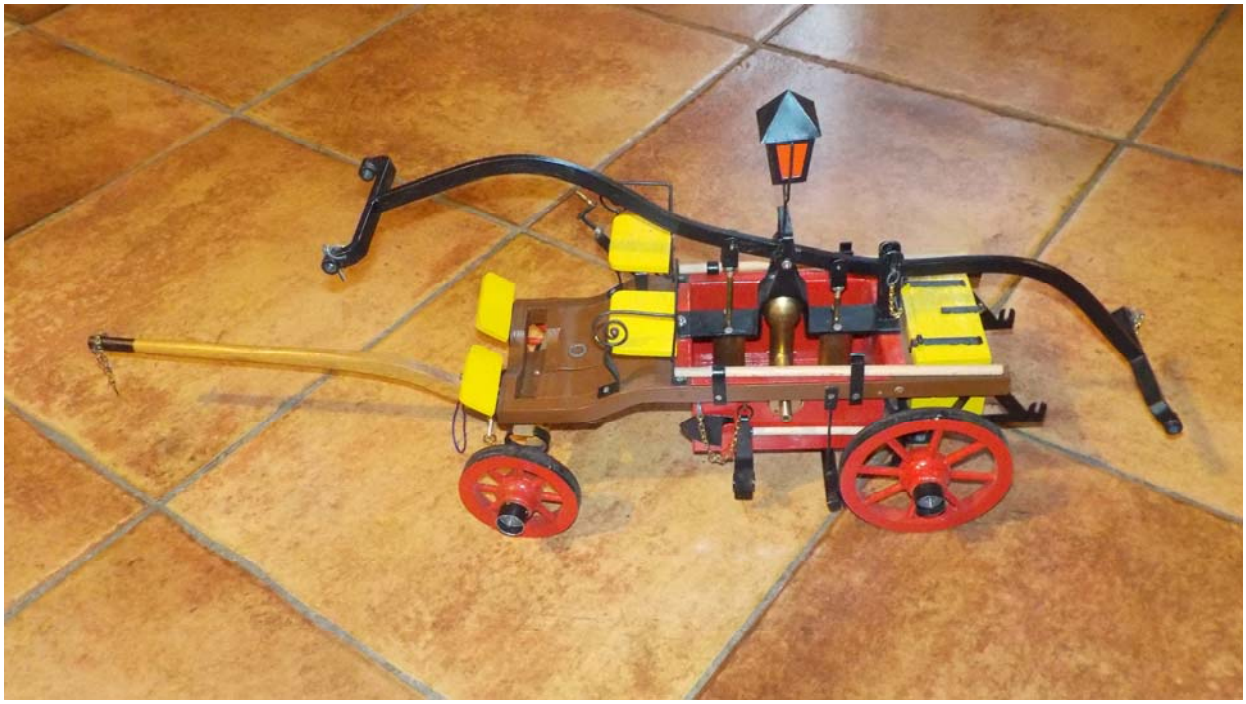

La pompe à Noldy, un bijou qui ne rentrera malheureusement pas dans les collections du Patrimoine. Et elle fonctionne !

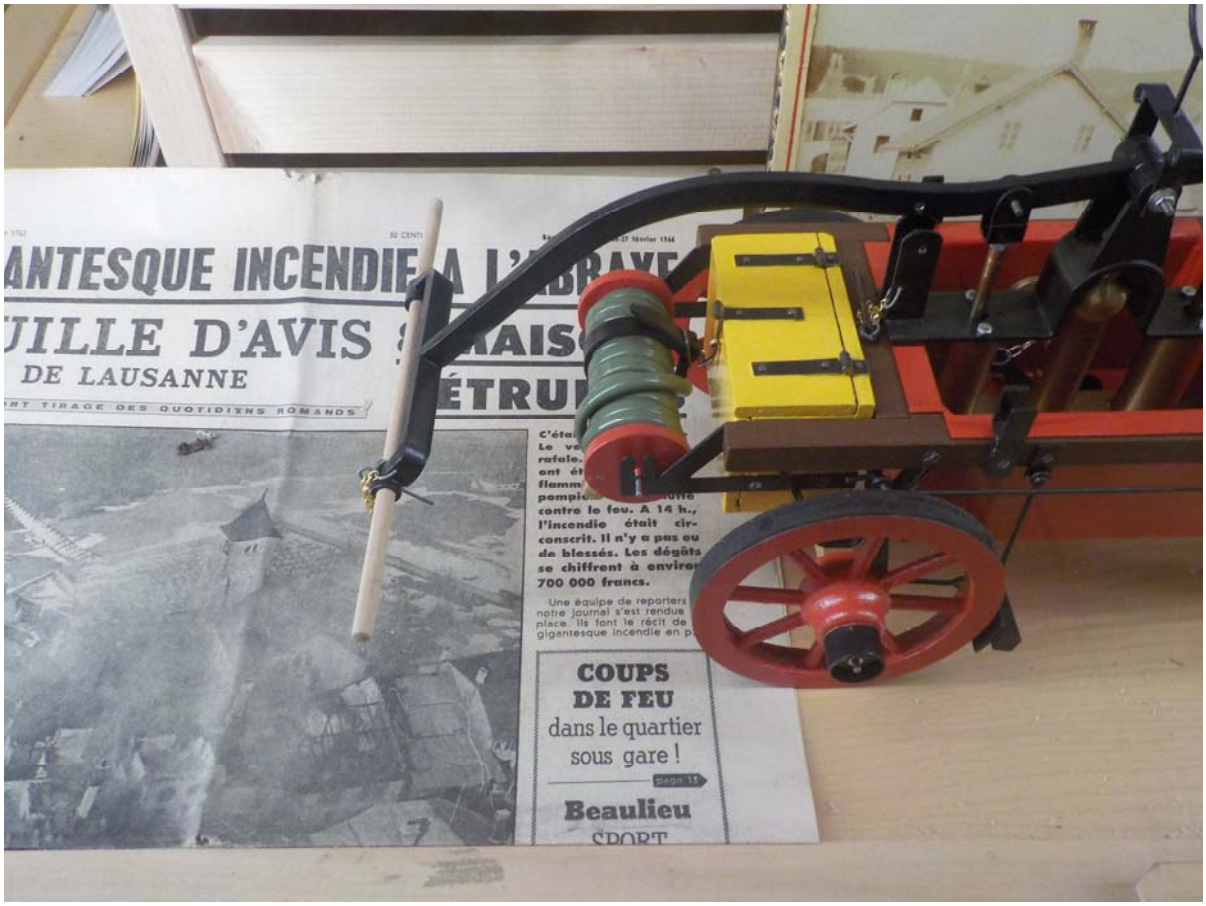

C'était en 1966. Il est évident que le matériel n'avait plus rien à voir avec l'antique pompe Noldy !